

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploi-competences.org

Habilitations / Sécurité

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Public :

- Travailleurs en ESAT
- Travailleurs en EA

Modalités de formation :

2 Séquences de 6 h soit 12 h de formation
Un groupe de 8 à 10 personnes

Modalités d'évaluation : Attestation de formation / bilan de l'action suivie et questionnaire satisfaction qualité

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Etre capable de réaliser une protection adaptée
- Etre capable d'examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Sensibiliser les travailleurs à la prévention des risques dans son établissement.
- Etre capable de secourir la victime de manière appropriée.

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Cette formation vise à comprendre le mécanisme de l'accident du travail, comment on doit réagir, agir et apporter du secours aux personnes le nécessitant.

MODALITES :

- Cette formation repose sur une pédagogie adaptée, qui va alterner des séquences théoriques et des séquences pratiques par des mises en situation.
- L'utilisation de support audiovisuel sera privilégié afin de rendre plus explicite le contenu de la formation.
- Deux épreuves certifiantes sont mises en place par le formateur en fin de formation

INTERVENANTS :

- L'intervenant-formateur est à jour de ses bases de prévention et de sa formation continue. Il connaît parfaitement le public à former de part l'expérience acquise dans sa carrière professionnelle.